



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2022-03-04

COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 21 mars 2022

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 23

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Présents : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Sabine OESTEREICH, Assistante de direction, Caroline PLUCHET, responsable service technique, Mélanie TOUZEAU, Service comptabilité et marchés publics, Nathalie MARTIN, Responsable redevance incitative.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, LAVIGNAC Marie-Claude / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe, CAZADE Pascal, / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel et LACHAIZE Yolande), MAS François (pouvoir de ROBERT Pierre), PLAT Tristan / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MONGET Oliver, VILLETTE Roger, MASCOTTO Jean-Louis, GERVAIS Jacques.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), LACHAIZE Yolande (pouvoir à GROSSIAS Mireille), ROBERT Pierre (pouvoir à MAS François) /

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, FAURE Charles, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain, LAPEROUSSAZ Patrick / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, MARGOUILLE Michel, ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : MARTY Bruno.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2121-31,

Vu l'Arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est, conformément à cette instruction, affecté :

- En priorité, au financement des dépenses d'investissement, pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs,
- Puis à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent, compte tenu des restes à réaliser,
- Eventuellement à l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement,
- Au report à nouveau de la section de fonctionnement pour le solde,

Considérant l'approbation préalable du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2021, et du débat qui s'en est suivi,

Considérant la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2021 ci-après :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	a	2 674 813,09 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2021	b	1 616 506,43 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2021 - à affecter-	a+b	4 291 319,52 €
Excédent d'investissement antérieur reporté (001)	c	528 843,59 €
Résultat d'investissement au 31/12/2021	d	-268 041,19 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021	S=c+d	260 802,40 €
Restes à réaliser en dépenses	f	247 602,23 €
Restes à réaliser en recettes	g	0,00 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2021	R=g-f	-247 602,23 €
Besoin de financement de la section d'investissement	S+R<0	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement	S+R>0	13 200,17 €
Affectation obligatoire aux investissements (+ values de cessions)	1064	60 856,73 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement	1068	0,00 €
Affectation facultative au financement de la section d'investissement		0,00 €
Affectation au report à nouveau créditeur en fonctionnement	R002	4 230 462,79 €

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation prioritaire au compte 1064 du montant des plus-values de cessions réalisées au cours de l'exercice 2021, pour 60 856,73 €

- **DECIDE** l'affectation du solde de l'excédent de fonctionnement au 31/12/2021 au report à nouveau créateur de fonctionnement pour 4 230 462,79 €
- **DECIDE** le report de l'excédent cumulé d'investissement constaté au 31/12/2021 en recettes d'investissement/chapitre 001 pour 260 802,40 €.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le


Le Président,

Christian MALANDIT-SALAUD



2022/14



Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 
ID : 033-253303499-20220329-D20220304-BF

